

ÉLECTIONS MUNICIPALES 2020

Et si vous agissiez
pour l'Artisanat ?



Chambres
de **Métiers**
et de l'**Artisanat**

ÉDITO



Interlocutrices naturelles des collectivités locales, les chambres de métiers et de l'artisanat déploient partout en France des actions spécifiques destinées à les appuyer dans leur stratégie de développement, d'animation et de promotion des territoires.

À l'approche des élections municipales, j'ai souhaité mettre à disposition de tous les candidats et donc des futurs élus un guide de bonnes pratiques afin qu'ils puissent s'en inspirer le plus largement possible pour la campagne électorale et dans l'exercice de leurs fonctions ensuite.

Aussi, pour que leur vision soit la plus complète, ce recueil rassemble des exemples concrets d'actions pertinentes mises en place par les chambres de métiers et de l'artisanat à destination des communes ou des EPCI mais aussi des initiatives positives initiées par ces dernières pour encourager le développement de l'artisanat et faciliter le quotidien des entreprises de proximité.

Présent sur tout le territoire, des zones urbaines les plus peuplées aux zones rurales les plus isolées, des territoires ultramarins aux milieux montagneux en passant par les quartiers prioritaires, l'artisanat est un acteur majeur de la vie locale et un facteur essentiel de la vitalité des communes et de leur centre-ville.

Par sa dimension économique et sociale, le secteur de l'artisanat est un véritable atout. Fort de 3,1 millions d'actifs, il contribue de manière significative à la qualité de vie de nos concitoyens, forme les futures générations, favorise l'insertion professionnelle et la transmission des savoir-faire, renforce la cohésion sociale et dynamise l'emploi local.

Parce que nous avons en commun l'ambition de réussir pour notre pays et nos territoires, exploitons ce potentiel, ayons le réflexe artisanat !

Les CMA mettent leur expertise et leurs compétences au service des territoires et des collectivités. Vous rencontrez un problème ? Elles ont des solutions efficaces. Vous avez une question ? Elles ont la bonne réponse. Ne vous en privez pas !

Bernard Stalter
Président de CMA France

SOMMAIRE

ACCOMPAGNER LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Commerce anti-gaspi	CM Alsace	08
Eco-Défis	CMA Eure-et-Loir	09
Promotion de l'opération « Entreprises gagnantes sur tous les coûts »	CMA Haute-Loire	10
Répar'Acteur	CMA Pyrénées-Orientales	11
Eco-Défis	CMA Pyrénées-Orientales	12
Conseil en mobilité	CMA Rhône	13
Convention de partenariat pour favoriser l'économie circulaire sur le territoire	CMAR Pays-de-la-Loire	14
Eco-Défi	CMAR Pays-de-la-Loire	15

CONNAITRE LES ENTREPRISES ARTISANALES ET LEURS BESOINS

Diagnostic sur la filière des métiers d'Art	CMA Pyrénées-Orientales	18
GEOMETIERS, la géolocalisation des savoir-faire	CMA du Tarn-et-Garonne	19
Diagnostic territorial	CMAI Calvados-Orne	20
Accompagnement économique et RH des entreprises artisanales	CMAI Bourgogne	21
Réalisation de Tableaux Economiques de l'Artisanat à l'échelle d'un territoire intercommunal	CMAR Réunion	22

DEVELOPPER L'IMMOBILIER D'ENTREPRISE ARTISANALE

Réalisation d'un hôtel d'entreprises artisanales	CM Alsace	26
Convention relative à la création d'un pôle artisanal à Saint-Désirat	CMA Ardèche	27
Village d'Artisans®	CMA de l'Eure	28
Livre Blanc « Favoriser l'immobilier et le foncier dédiés aux activités artisanales »	CMA Haute-Garonne	30
Création du pépinière artisanales	CMA Haute-Savoie	31
Création du GIE Paris commerces	CMA Paris	32
Création d'une pépinière	CMA Pyrénées-Orientales	33
Hôtel d'artisans de Vaux-le-Pénil	CMA Seine-et-Marne	34
Préemption et location de locaux à des artisans	CMA Yvelines	35
L'Appel à Manifestation d'Intérêt « AIRE » de Bordeaux Métropole	CMAI 24-33-47 - Délégation Gironde	36

SOMMAIRE

MAINTENIR L'ÉCONOMIE DE PROXIMITÉ

Boutique LOCO	CMA Eure-et-Loir	40
Structuration de filières	CMA Haute-Savoie	41
Redynamisation du centre-ville de la commune de Les Avenières Veyrins Thuellins	CMA Isère	42
Organiser la mise en relation entre l'offre et la demande de produits alimentaires locaux	CMA Isère	43
Création d'un Office de Commerce et de l'Artisanat (OCA)	CMA Lot	44
Développer et pérenniser le tissu artisanal et commercial de proximité	CMA Rhône	45
Maintien développement de l'activité productive en ville - études de potentiel, pré-programmation et accompagnement d'opérateurs	CMA Rhône	46
Redynamisation du centre-ville de la commune de Pierre Bénite	CMA Rhône	47
Implantation d'une boulangerie pâtisserie	CMA Yvelines	48
Indemnisation à l'amiable des professionnels riverains pour travaux de voirie	CMAI Bourgogne	49
Méthodologie d'identification des entreprises stratégiques à reprendre sur un territoire	CMAI 24-33-47	50
Charte de soutien à l'économie de proximité	CMAR PACA	51
Festival du consommez local, Consommez artisanal	CMAR PACA	52
Contrat de ville 2015 – 2020 « Opération cœur de ville de Saint-André »	CMAR Réunion	53

FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT D'ENTREPRISE

L'accès à la commande publique pour les entreprises artisanales	CM Alsace	56
« Parcours numérique des entreprises »	CM Alsace	57
Convention relative à l'accompagnement de l'Atelier du Bijou	CMA Ardèche	58
Assises de l'Emploi – Mon coach RH	CMA Charente-Maritime	59
Booste ta boîte	CMA Essonne	60
Permanences délocalisées	CMA Essonne	62
Accueil des Nouveaux Artisans (ANA)	CMA Eure-et-Loir	63
Formations à destination des porteurs de projets et entrepreneurs hébergés en pépinières d'entreprises de Perpignan Méditerranée Métropole « Impulsion Entreprises »	CMA Pyrénées-Orientales	64



Chargé de développement économique référent CA Melun Val de Seine (CAMVS)	CMA Seine-et-Marne	65
Charte Qualité	CMA Seine-et-Marne	66
« DKBus, facilitateur de l'accès aux contrats d'apprentissage »	CMAR Hauts-de-France	67

STRATÉGIE GLOBALE ARTISANAT

convention de partenariat en matière de développement économique et du territoire	CMA Drôme	70
Méthodologie d'identification des entreprises stratégiques à reprendre sur un territoire	CMA Eure-et-Loir	71
Passeport Initiatives Economiques en Provençois	CMA Seine-et-Marne	72

VALORISER L'ARTISANAT

Convention relative à la création d'un pôle d'Artisanat d'Art	CMA Ardèche	76
Convention relative à la création d'un Espace Métiers d'Art sur un marché estival	CMA Ardèche	77
Candidature de la ville de Barbezieux Saint Hilaire au label « Ville et Métiers d'Arts » 2019	CMA Charente	78
En Avril, Prenez l'Art ! Journées Européennes des Métiers d'Art	CMA Drôme	79
Artisanales de Chartres	CMA Eure-et-Loir	80
Salon des artisans	CMA Finistère	81
Création du label « Fabriqué à Paris »	CMA Paris	82
Création et animation d'une boutique éphémère	CMA Val-de-Marne	83
Circuit des Métiers d'Art Numériques ARLES	CMAR PACA	84
Prix Ma Ville Mon Artisan		85

ACCOMPAGNER
LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE



Description de l'action

Les artisans et commerçants des métiers de bouche des communautés de communes membres du syndicat mixte sont sensibilisés à la question du gaspillage et des déchets alimentaires. Ils sont accompagnés dans la réalisation de cinq défis choisis parmi vingt actions possibles de limitation des pertes alimentaires et de réduction des déchets : amélioration de la vente des produits en fin de vie, don alimentaire, etc.

Les bonnes pratiques de chacun sont mutualisées.

Les entreprises sont labellisées lors d'une cérémonie.

51 entreprises ont été labellisées et se sont engagées vers plus de don alimentaire, sensibilisées à l'intérêt de l'estimation des pertes en production et à la réduction des déchets.

Cette action a déjà permis de réduire les pertes alimentaires et de 25% avec également une réduction de deux tonnes de déchets alimentaires par an.

www.smictom-alsacecentrale.fr/commerces-anti-gaspi



Collectivité(s) porteuse(s) de l'action

- **SMICTOM Alsace Centrale**



Partenaires de l'action

- **Eurométropole de Strasbourg**
- **CCI Alsace**



Description de l'action

Les artisans du territoire sont accompagnés dans la mise en place d'actions concrètes en faveur de l'environnement et de la gestion durable des ressources. Ils ont ainsi pour objectif de relever des « Défis » dans les catégories suivantes :

- Prévention des déchets (sensibilisation, réduction, réutilisation...);
- Gestion des déchets (tri sélectif, élimination conforme) ;
- Rejets et fluides (suivi, réduction de consommation...);
- Éco-produits (produits ecolabellisés, technologies propres...);
- Énergies (visite énergie, suivi de consommation, modification de l'éclairage...);
- Transports (approvisionnement, livraison, conduite souple, covoiturage...).

Une fois les défis relevés et validés par un comité de labellisation, l'entreprise se voit décerner le label « Eco-Défi ».

220 entreprises artisanales ont été labellisées depuis 2013.



Collectivité(s) porteuse(s) de l'action

6 collectivités du département

- **Chartres Métropole**
- **Communauté de communes des Portes Euréliennes d'Ile de France**
- **Sictom de la région d'Auneau**
- **Sictom de la région de Châteaudun**
- **Sictom Brou - Bonneval - Illiers Combray**
- **Sictom de Nogent-le-Rotrou**
- **Sirtom de Courville**



Partenaires de l'action

- **Les SICTOM des différents territoires euréliens**
- **Le Conseil Départemental d'Eure-et-Loir**
- **La Région Centre-Val-de-Loire**

PROMOTION DE L'OPÉRATION « ENTREPRISES GAGNANTES SUR TOUS LES COÛTS »

CMA Haute-Loire



Description de l'action

Il s'agit de mettre en œuvre l'opération « TPE/PME gagnantes sur tous les coûts » soutenue par l'ADEME.

La CMA assure la prospection et la communication de l'opération TPE/PME gagnantes sur tous les coûts ainsi que la réalisation de diagnostics « Energie », « Flux » et « Eclairage ».

L'objectif est de permettre aux entreprises de bénéficier d'un diagnostic visant à des économies d'énergie et une optimisation des consommations, tout en contribuant à la protection de l'environnement.

L'objectif est d'accompagner une dizaine d'entreprises artisanales du territoire de la Communauté de communes par an.

www.cc-des-sucs.fr/articles/dispositif-d-accompagnement-des-chefs-d-entreprise-gagnants-a-tous-les-couts



Collectivité(s) porteuse(s) de l'action

- **Communauté de communes des Sucs**



Partenaires de l'action

- **CCI 43**
- **ADEME**
- **Région Auvergne Rhône-Alpes**
- **Leader PETR de la Jeune Loire**

> Description de l'action

La Communauté de commune a mis en valeur l'action Répar'acteurs, action déployée nationalement et qui s'appuie sur les compétences, les savoir-faire et l'engagement des artisans de la réparation. Les artisans de la réparation sont positionnés en tant qu'acteur de la réduction des déchets sur le territoire. Ils bénéficient d'un kit de communication et s'engagent à promouvoir l'acte de réparer. La Communauté de communes communique ainsi sa volonté d'agir sur le développement durable et le service de proximité.

Les entreprises participantes sont ensuite invitées à intégrer le club développement durable de la CMA des Pyrénées-Orientales pour partager les bonnes pratiques et rompre l'isolement du chef d'entreprise.



Collectivité(s) porteuse(s) de l'action

- Communauté de communes Albères-Côte Vermeille-Illibéris (CC ACVI)



Description de l'action

La Communauté de communes Albères-Côte Vermeille-Illibéris a mis en place l'action Eco-défis sur proposition de la CMA des Pyrénées-Orientales. La marque Eco-Défis valorise les entreprises qui mettent en place des actions concrètes en faveur de l'environnement autour de sept thématiques : déchets, emballages, énergie, transport, eau, produits et sociétal-durable.

La CMA leur propose par la suite d'intégrer le club développement durable qu'elle a mis en place et de partager ainsi les bonnes pratiques et de rompre l'isolement du chef d'entreprise.

16 entreprises ont été accompagnées en 2019.



Collectivité(s) porteuse(s) de l'action

- **Communauté de communes Albères-Côte Vermeille-Illibéris (CC ACVI)**



Description de l'action

Pour faire évoluer les pratiques en matière de mobilité des entreprises artisanales, les sensibiliser à la mise en place de la zone à faible émission et ainsi diminuer les émissions de polluants atmosphériques, la Métropole de Lyon a sollicité la CMA pour :

→ un accompagnement individuel des entreprises :

- diagnostic des pratiques de mobilité et déplacement ;
- sensibilisation aux nouvelles pratiques de mobilité ;
- conseil personnalisé et accompagnement sur la transition dans les modalités de déplacements ;

→ des actions collectives :

- information et sensibilisation aux nouvelles pratiques de mobilité vertueuse ;
- information et accompagnement à l'intégration de la ZFE dans les pratiques des entreprises artisanales, centralisation et remontées d'information à destination de la Métropole de Lyon ;
- organisation de focus group pour favoriser l'émergence de solutions de mobilité grâce à l'intelligence collective et mise en relation des entreprises artisanales avec des apporteurs de solutions privées ou institutionnelles ;
- expérimentation et concertation : pilotage d'expérimentations afin de définir et tester de nouveaux produits de mobilité vertueuse.



Collectivité(s) porteuse(s) de l'action

- Métropole de Lyon



Partenaires de l'action

- Région Auvergne-Rhône-Alpes
- Europe (FEDER)

CONVENTION DE PARTENARIAT POUR FAVORISER L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE SUR LE TERRITOIRE

CMAR Pays-de-la-Loire



Description de l'action

Dans le cadre de leur convention de partenariat, la Communauté de communes de la Chataigneraie et la chambre de métiers et de l'artisanat du Pays-de-la-Loire ont défini un plan d'action en faveur de l'artisanat sur thème de l'économie circulaire, en lien avec la réalisation du Plan climat-air-énergie territorial (PCAET).

Dans le but d'être au plus près des besoins des entreprises et des spécificités du territoire, pour accompagner les artisans sur les mutations économiques et technologiques de demain, les actions s'articuleront autour de deux axes :

- l'accompagnement des artisans et des commerçants à intégrer une démarche d'économie circulaire par la mise en œuvre du dispositif des Eco-défis ;
- la promotion de la réparation et du réemploi grâce au dispositif Répar'acteurs.

La convention prévoit, en outre, la présence une fois par mois de la responsable de l'antenne Sud-Vendée de la CMA pour travailler en collaboration avec la chargée de développement économique de la Communauté de communes, afin de répondre aux besoins exprimés par les entreprises artisanales.



Collectivité(s) porteuse(s) de l'action

- **Communauté de communes de la Chataigneraie**



Description de l'action

L'économie circulaire est un atout pour les entreprises artisanales notamment pour se différencier et accroître leur compétitivité. Le Pays du Mans a souhaité mettre en œuvre sur son territoire le dispositif Eco-défis, construit dans cette optique.

En effet, Eco-défis valorise les artisans qui mettent en place des actions concrètes en faveur de l'environnement. Le label Eco-défis, au-delà d'être un avantage concurrentiel, permet à termes à l'entreprise de :

- maîtriser ses coûts ;
- valoriser son image auprès de sa clientèle ;
- agir et s'engager pour son territoire ;
- affirmer sa notoriété locale ;
- intégrer la protection de l'environnement à son métier.

Pour être labellisée Eco-défis, l'entreprise doit choisir trois nouveaux défis dans deux thématiques différentes parmi les sept proposées : déchets, emballages, énergie, transport, eau, produits et sociétal et durable.

Objectif de l'action sur le Pays du Mans est de :

- faire un état des lieux des pratiques environnementales de l'entreprise et l'engager dans une boucle d'amélioration continue et une démarche d'économie circulaire ;
- labelliser 15 entreprises.



Collectivité(s) porteuse(s) de l'action

- **Pays du Mans**



Partenaires de l'action

- **ADEME**
- **Association d'artisans commerçants**

CONNAÎTRE LES
ENTREPRISES
ARTISANALES ET
LEURS BESOINS

DIAGNOSTIC SUR LA FILIÈRE DES MÉTIERS D'ART

CMA Pyrénées-Orientales



Description de l'action

Le syndicat mixte intervient notamment dans les domaines du patrimoine culturel et du tourisme avec la valorisation des produits et des savoir-faire locaux.

Il a sollicité la CMA des Pyrénées-Orientales pour la réalisation d'un état des lieux de la filière des métiers d'art sur le Conflent dans le but de mener des actions à destination de ces entreprises.



Collectivité(s) porteuse(s) de l'action

- **Syndicat mixte Canigó Grand Site**



Partenaires de l'action

- **Toutes les communes du Conflent**
- **Offices de tourisme**
- **Associations artisans d'art**

GEOMETIERS, LA GÉOLOCALISATION DES SAVOIR-FAIRE

CMA du Tarn-et-Garonne



Description de l'action

Géométiers est un outil de géolocalisation des savoir-faire et d'observation économique des métiers de l'artisanat et des territoires développé par la CMA du Tarn-et-Garonne pour les collectivités.

Au sein d'un espace sécurisé pour les téléchargements, les élus locaux disposent de dossiers d'études du poids économique de l'artisanat des territoires (études métiers, études territoires, et listings d'entreprises) permettant de cerner l'étendue du maillage des savoir-faire des artisans présents sur leur territoire.

Les études ainsi réalisées nourrissent les stratégies sur-mesure de valorisation des métiers en fonction des spécificités territoriales sur le périmètre choisi (commune, EPCI, canton, pôle d'équilibre territorial et rural, arrondissement, et quartiers pour les grandes villes).

Site de présentation de l'outil géométiers :

www.geometiers.fr

www.geometiers82.fr



Collectivité(s) porteuse(s) de l'action

- **Communauté de communes du Pays de Serres en Quercy**



Description de l'action

L'Intercom de la Vire au Noireau est née le 1er janvier 2017. A l'occasion de sa création, elle a souhaité faire réaliser un diagnostic de l'artisanat par la chambre de métiers et de l'artisanat.

Le diagnostic, qui portait également sur l'évolution des entreprises artisanales sur les cinq dernières années, a permis d'identifier des secteurs et des typologies d'entreprises susceptibles d'avoir des besoins en immobilier dans le cadre de leur développement. L'action s'est poursuivie en déclenchant une enquête Village d'artisans®, dans la perspective de réaliser de l'immobilier d'entreprises artisanales (voir page 28).



Collectivité(s) porteuse(s) de l'action

- **Intercom de la Vire au Noireau**

ACCOMPAGNEMENT ÉCONOMIQUE ET RH DES ENTREPRISES ARTISANALES

CMAI Bourgogne



Description de l'action

Cette action consiste à prospecter les entreprises artisanales sur des territoires définis dans les Communautés de communes afin d'identifier puis de formaliser les problématiques économiques, RH, besoins en formation et/ou les projets de développement et de transmission d'entreprises et mettre en œuvre les actions nécessaires en partenariat avec les Communautés de communes concernées, les partenaires de l'emploi et l'Etat.

L'approche « GPECT » (gestion prévisionnelle des emplois et des compétences territoriales) mêle développement économique, impact emploi/RH et co-animation des territoires en créant une synergie entre partenaires pour mutualiser et proposer au chef d'entreprise une réponse à ses problématiques économiques RH. Le but de cette approche est de permettre de maintenir, développer ou transmettre l'activité et l'emploi en réalisant un diagnostic approfondi sur les problématiques liées aux ressources humaines et aux projets de recrutement.

550 entreprises ont été prospectées ou sont à prospecter soit 25 % en moyenne des entreprises artisanales (hors micro-entrepreneurs non-ciblés en raison de leur régime) sur l'ensemble du territoire des sept Communautés de communes. 350 d'entre elles révèlent des problématiques et/ou projets de développement et bénéficient d'une réponse couverte par l'offre de service CMA et/ou des collectivités et des partenaires locaux. 120 d'entre elles bénéficient d'un diagnostic approfondi en RH pour des problématiques liées aux compétences/qualification du chef d'entreprise et/ou des salariés et/ou liées à des projets de recrutement et/ou à l'élaboration de fiches de postes.



Collectivité(s) porteuse(s) de l'action

Communautés de communes :

- **Val de Gray**
- **Les Quatre Rivières**
- **Val Marnaysien**
- **Monts de Gy**
- **Luxeuil-les-Bains**
- **1000 étangs**
- **Hauts de Val-de-Saône**

RÉALISATION DE TABLEAUX ECONOMIQUES DE L'ARTISANAT À L'ÉCHELLE D'UN TERRITOIRE INTERCOMMUNAL

CMAR Réunion

Description de l'action

L'élaboration des Tableaux Economiques de l'Artisanat sur le Territoire de la Côte Ouest s'inscrit dans le cadre d'une convention de partenariat signée entre le TCO et la chambre de métiers et de l'artisanat de la Réunion le 25 février 2019.

Elle répond à un double objectif :

- disposer d'une photographie actualisée et localisée des activités artisanales sur la micro-région Ouest ;
- appréhender les évolutions sectorielles et dynamiques territoriales, afin de mieux orienter les politiques d'accueil et d'accompagnement en faveur des entreprises artisanales.
- Les Tableaux Economiques de l'Artisanat produisent des indicateurs économiques sur le secteur des métiers de l'artisanat sur trois thématiques :
- démographie des entreprises : dénombrement des établissements, détail par famille d'activités et commune (cinq communes de l'Ouest), profil des entreprises ;
- dynamiques entrepreneuriales : flux de création et de fermeture d'entreprises par commune et famille d'activités ;
- emploi : poids économique, établissements employeurs, salariés, apprentissage.

Les résultats issus des Tableaux Economiques visent à alimenter les réflexions initiées par le Schéma d'Aménagement Economique du Territoire de la Côte Ouest, relatives notamment aux besoins à venir en zones d'activités des communes de l'Ouest à horizon des cinq prochaines années.

Collectivité(s) porteuse(s) de l'action

- **Communauté d'agglomération du Territoire de la Côte Ouest (TCO)**

DEVELOPPER
L'IMMOBILIER
D'ENTREPRISE
ARTISANALE

RÉALISATION D'UN HÔTEL D'ENTREPRISES ARTISANALES

CM Alsace



Description de l'action

L'action consiste en la réalisation d'un hôtel d'entreprises à destination des artisans leur permettant ainsi de disposer de locaux adaptés et à un prix abordable. Il se compose de cellules de 74 à 174 m² de type ateliers. Sa localisation est située au sein d'un parc d'activités récent en zone franche urbaine – territoire entrepreneur et en périphérie de Strasbourg. Seize entreprises y sont installées.

Le budget global de l'action s'élève à 2,5 M€ et la chambre de métiers d'Alsace a cofinancé le projet à hauteur de 50 000 euros.



Collectivité(s) porteuse(s) de l'action

- **Eurométropole de Strasbourg**



Partenaires de l'action

- **LOCUSEM**
- **Union européenne - FEDER**

CONVENTION RELATIVE À LA CRÉATION D'UN PÔLE ARTISANAL À SAINT-DÉSIRAT

CMA Ardèche



Description de l'action

La commune de Saint-Désirat met en œuvre un projet immobilier d'ampleur en son sein. Il comprend la construction de logements, la relocalisation du point multiservices et la diversification de l'activité, ainsi que la création d'un pôle artisanal.

Elle s'est rapprochée de la chambre de métiers et de l'artisanat pour recueillir son avis sur le projet de pôle artisanal et bénéficier d'un accompagnement.

La CMA s'engage dans la durée de la convention à conduire pour la commune de Saint-Désirat des actions relatives à :

- la mobilisation des entreprises artisanales pour les informer du projet et recueillir leur intérêt ;
- le conseil immobilier auprès d'un maître d'ouvrage ;
- l'établissement d'un prévisionnel d'activité et accompagnement à la recherche de financements ;
- le suivi des porteurs de projet.



Collectivité(s) porteuse(s) de l'action

- **Ville de Saint-Désirat**



Description de l'action

L'action « Village d'Artisans » est une démarche de développement local qui vise à faire émerger et à concrétiser les projets immobiliers latents sur un territoire.

L'action consiste à vérifier l'opportunité d'une offre immobilière sur un territoire et le cas échéant, à concevoir cette offre à partir des besoins d'entreprises identifiées qui acceptent de s'inscrire dans un projet collectif de regroupement. Cette action s'inscrit donc à l'inverse de la logique des villages d'entreprises qui vise à construire des locaux standards et à rechercher des locataires ensuite.

Le projet se déroule en deux temps : l'étude puis l'action. Cette méthode est le point d'ancrage de la démarche.

Pour cela, la collectivité lance une étude préalable, et notamment une enquête auprès des artisans locaux, en s'appuyant sur la chambre de métiers et de l'artisanat de l'Eure et Eure Expansion. Celle-ci permet de recenser :

- les besoins des entrepreneurs du territoire ;
- les projets existants ;
- les opportunités foncières.

Suite à l'étude, l'objectif est de concrétiser les projets identifiés. En fonction des résultats, le village d'artisans peut prendre place en respectant les principes généraux suivants :

- avoir une implantation de qualité pour être visible ;
- prévoir des locaux adaptés et modulables ;
- mutualiser les surfaces pour les parkings.

La marque « Village d'Artisans » n'est pas un concept architectural, chacun des cinq sites existants dans l'Eure est spécifique car adapté au contexte local (taille, choix techniques, esthétique).



Collectivité(s) porteuse(s) de l'action

- **5 collectivités de l'Eure ont développé chacune un Village d'Artisans : Illustration avec la Communauté de communes d'Amfreville-la-Campagne* (devenue Communauté de Communes Roumois Seine à compter du 01/01/2017)**

Intérêts de la démarche

Ils sont nombreux : Sécuriser les investissements de la collectivité concernée, mutualiser les coûts, répondre précisément aux besoins immobiliers locaux, développer les entreprises artisanales locales, accroître le nombre d'emplois sur le territoire, économiser le foncier en regroupant les entreprises, initier des synergies d'entreprise, agir sur la transmissibilité des entreprises artisanales.

Marque Village d'Artisans

La CMA de l'Eure a enregistré la marque « Village d'Artisans » à l'INPI* en septembre 2007 afin de garantir l'exclusivité de ce nom à des projets immobiliers élaborés selon la méthode qu'elle a développée avec Eure Expansion.

*Institut National de la Propriété Industrielle

Village d'Artisans de la Communauté de communes Roumois-Seine

Ce Village d'Artisans, livré en 2014, abrite huit entreprises artisanales au sein des 2 160 m² des trois bâtiments couverts (locaux de 100, 160, 200 et 700 m²) et regroupe les activités suivantes :

- Couverture
- Maintenance informatique
- Agencement de cuisines
- Contrôle technique automobile
- Électricité
- Maçonnerie
- Pose de poêles
- Garage solidaire
- Terrassement



LIVRE BLANC « FAVORISER L'IMMOBILIER ET LE FONCIER DÉDIÉS AUX ACTIVITÉS ARTISANALES »

CMA Haute-Garonne



Description de l'action

Les artisans rencontrent des difficultés pour accéder à des locaux professionnels répondant aux spécificités de leurs activités et à des prix abordables. C'est la raison pour laquelle des solutions sont à imaginer pour la production de sites en ville où la pression foncière est importante. Dans le cadre de son schéma de développement économique, d'innovation et de rayonnement (SDEIRM), Toulouse Métropole affirme son soutien à ce secteur économique indispensable, conscient que l'accessibilité à un foncier adapté et à des coûts maîtrisés demeure une problématique majeure pour le développement du secteur.

En effet, de nombreuses entreprises implantées en milieu urbain se sont déplacées en périphérie toulousaine. Cette situation s'avère particulièrement prégnante pour les activités relevant du secteur de la fabrication et de la production qui peinent à trouver du foncier disponible et adapté à leurs besoins afin de s'installer ou se développer.

Dans le but d'atteindre ces objectifs, Toulouse Métropole, en association avec la chambre de métiers et de l'artisanat de la Haute-Garonne, a décidé de mener une réflexion sur les enjeux fonciers et immobiliers dédiés aux activités artisanales. Pour sensibiliser, convaincre et agir en faveur de l'immobilier artisanal, le livre blanc de l'immobilier artisanal s'adresse à tous les acteurs présents sur l'ensemble du territoire métropolitain : entreprises, collectivités locales, opérateurs et établissements publics, acteurs privés (aménageurs-promoteurs, commercialisateurs, etc.).

Cette démarche n'a qu'un objectif : favoriser l'artisanat en proposant un immobilier adapté.



Collectivité(s) porteuse(s) de l'action

- Toulouse Métropole

CRÉATION DU PÉPINIÈRE ARTISANALES

CMA Haute-Savoie



Description de l'action

Il s'agit de créer un site d'accueil de type co-working pour les jeunes entreprises artisanales du bâtiment. Le secteur de la construction concerne 400 entreprises artisanales, soit 15 % des établissements du territoire et 5 % des emplois (hors emplois non-salariés). L'objectif est de soulager les entreprises de leurs préoccupations foncières afin que les jeunes entrepreneurs puissent davantage se focaliser sur des questions de différenciation et de compétitivité : investissement dans de nouvelles technologies, matériel, formations, etc.

La collectivité souhaite ainsi attirer, puis garder sur son territoire, des artisans qualifiés, au savoir-faire reconnu.

L'action consiste à :

- identifier les besoins des entreprises installées et souhaitant s'installer : services, foncier, immobilier, mutualisation, formation, accompagnement, matériel, stockage, etc. ;
- mesurer les attentes en termes de services liés à une structure d'accueil (concept) ;
- mettre en réseau les entreprises ;
- rencontrer les porteurs de projets ;
- identifier les freins à l'installation.



Collectivité(s) porteuse(s) de l'action

- **Communauté de communes Cluses-Arve et Montagnes**



Partenaires de l'action

- **La CCI Haute-Savoie**

CRÉATION DU GIE PARIS COMMERCES

CMA Paris



Description de l'action

Les trois bailleurs sociaux de la Ville de Paris (Paris Habitat, RIVP et Elogie-SIEMP) qui détiennent 6 800 locaux dans Paris, soit 10 % du commerce parisien, ont créé en juillet 2017, une structure unique – le GIE Paris Commerces – pour commercialiser leurs locaux de pieds d'immeubles sur l'ensemble des arrondissements parisiens.

En mutualisant leurs moyens, les trois bailleurs renforcent et coordonnent leur action pour la vitalité commerciale et artisanale des quartiers parisiens en lien avec les acteurs du territoire, et se mobilisent pour des rez-de-chaussée actifs, notamment dans les secteurs de la politique de la ville.

Avec une équipe d'une dizaine de managers du commerce chargés de trouver le bon candidat et de monter les projets commerciaux et artisanaux locaux, le GIE Paris Commerces accélère la commercialisation et renforce l'offre de proximité pour les habitants.

Ce nouvel outil s'inscrit dans le dispositif « Paris Commerces » mis en place par la Ville de Paris pour simplifier et faciliter l'installation des entrepreneurs et en particulier des commerçants et artisans de proximité.

La chambre de métiers et de l'artisanat de Paris et la chambre de commerce et d'industrie départementale de Paris sont membres du Conseil d'administration du GIE aux côtés de la Ville.

<https://www.giepariscommerces.fr/>



Collectivité(s) porteuse(s) de l'action

- **Ville de Paris**



Partenaires de l'action

- **RIVP**
- **Paris Habitat**
- **Elogie Siemp**
- **CCID de Paris**
- **SEMAEST**

CRÉATION D'UNE PÉPINIÈRE

CMA Pyrénées-Orientales



Description de l'action

Création d'une pépinière destinée à héberger les entreprises locales parmi lesquelles des entreprises artisanales :

- étude de potentialité et de mise en place de la pépinière d'entreprises ;
- mise en place de la pépinière : organisation, fonctionnement, etc. ;
- animation ;
- suivi et accompagnement des porteurs de projet.

La pépinière, dont l'ouverture est prévue fin 2019, s'adresse aux créateurs d'entreprises artisanales, commerciales ou de services, innovants ou plus classiques. Elle représente un potentiel de treize entreprises avec huit bureaux individuels de 15 à 40 m², cinq ateliers de 80 à 110 m² et un espace de co-travail de six places.



Collectivité(s) porteuse(s) de l'action

- **Communauté de communes du Vallespir**



Partenaires de l'action

- **Toutes les communes de la Communauté de communes du Vallespir**
- **DIRECCTE**
- **Pays Pyrénées-Méditerranée**
- **Pôle Emploi**
- **CCI**
- **Chambre d'agriculture**
- **BGE**
- **Plateforme d'initiative locale**
- **Centre Européen d'Entreprises Innovantes Plein Sud Entreprises**
- **AIRDIE (Réseau France Active)**
- **Établissements de crédit**

HÔTEL D'ARTISANS DE VAUX-LE-PÉNIL

CMA Seine-et-Marne

> Description de l'action

Cette action a été mise en place à l'initiative de la Communauté d'agglomération Melun Val de Seine et de la chambre de métiers et de l'artisanat de Seine-et-Marne. Suite à une demande de (CAMVS), la CMA a réalisé une étude présentant l'artisanat sur le territoire de l'agglomération, complétée par une enquête sur les besoins en locaux d'activité. L'enquête a permis d'identifier un réel besoin des artisans pour des locaux de petites tailles (que l'on ne trouve pas sur le marché melunais) avec des loyers attractifs.

Suite à cette enquête, la CAMVS s'est engagée dans la réalisation d'un hôtel d'activités artisanales et a de nouveau sollicité la CMA pour la réalisation de l'étude de préféabilité (choix du site, dimensionnement du bâtiment et de cellules, montant des loyers, etc.).

La CAMVS a inauguré l'hôtel d'artisans en 2016. Dix-sept entreprises sont locataires de l'hôtel (dont une quinzaine sont des entreprises artisanales). Cela permet à ces entreprises non seulement de demeurer sur le territoire mais également de se développer et d'accueillir des salariés dans des locaux répondants aux normes en vigueur.



Collectivité(s) porteuse(s) de l'action

- Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine (CAMVS)



Description de l'action

La mairie de Versailles a entrepris de réhabiliter des baraques datant du XVIII^e siècle et classées monuments historiques afin de les reconvertir en locaux artisanaux et commerciaux accessibles à la location pour les artisans.

La chambre de métiers et de l'artisanat participe au comité de sélection.

Environ 50 entreprises sont hébergées.



Collectivité(s) porteuse(s) de l'action

- **Commune de Versailles**

L'APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT « AIRE » DE BORDEAUX MÉTROPOLE

CMAI 24-33-47 - Délégation Gironde

> Description de l'action

Cet appel à manifestation d'intérêt intitulé AIRE – Aménager, Innover, Redessiner, Entreprendre – vise à la production d'une offre immobilière d'entreprise, innovante et qualitative, qui répond aux besoins des petites structures économiques.

Il répond aux enjeux suivants :

- renouveler la qualité urbaine et architecturale en innovant dans les procédés et les usages ;
- développer la qualité environnementale et réduire l'impact écologique des bâtiments d'entreprise ;
- encourager la requalification de sites déjà artificialisés ou urbanisés ;
- proposer des prix de sortie abordables en optant pour des techniques constructives novatrices ;
- maintenir l'activité productive dans la métropole en produisant des locaux d'activités fonctionnels et conformes aux attentes des petites structures économiques ;
- engager une réflexion sur la réversibilité des programmes immobiliers afin de permettre différents usages dans le temps de vie du bâtiment.

Bordeaux Métropole lance et pilote cet appel à manifestation d'intérêt. Il constitue un outil au service de sa feuille de route pour l'action économique.

La SPL – La Fabrique de Bordeaux Métropole assure la mise en œuvre de l'appel à manifestation d'intérêt.

L'AMI associe les élus communaux tout au long du processus afin de développer une offre immobilière d'entreprise équilibrée et mieux répartie sur le territoire.

La CMA intervient en expert dès lors qu'il s'agit des besoins immobiliers des petites et moyennes entreprises et vient compléter le dispositif en place :

- étude en amont des besoins immobiliers des artisans du territoire ;
- appuis à la programmation immobilière et à la définition du contenu de l'offre lors des comités techniques ;
- participation aux jurys de sélection des projets lauréats ;
- organisation d'événements de rencontre lauréats / artisans (AIRE Entreprendre).

Aire 1^{ère} édition (2017-2018) :

- 73 candidats – 8 lauréats ;
- 50 000 m² de surfaces de plancher dédiés aux TPE / PME.

**Les lauréats par site
2017-2018**

1 EYSINES AIMÉ CÉSAIRE

Réalités Promotion (Mandataire)
Duncan Lewis Scape Architecture (Concepteurs)

2 LE BOUSCAT RAVEZIES

SPIE Batignolles Immobilior (Mandataire)
E. Combarel D. Marrec Architectes (ECDM) - Let's grow paysagistes (Concepteurs)

3 BLANQUEFORT DUVERT

GA Promotion (Mandataire)
Office Kersten Geers - David Van Severen - Trouillot & Hermel Paysagistes (Concepteurs)

4 BORDEAUX DANGEARD OUEST

U'RSSELF (Mandataire)
CCG Architecture (Concepteurs)

5 BORDEAUX DANGEARD EST

Nexity Immobilior d'Entreprises (Mandataire)
Hoerner & Ordonneau - Lina Singer Landscapes (Concepteurs)

Périmètres des Opérateurs d'intérêt national (OIN) Bordeaux Euroaérien et Opérations d'intérêt métropolitain (OIM) Aéroport et Inno Campus
Lignes de tramway existantes
Lignes de tramway en cours d'incision

6 LORMONT CÔTE DE LA GARONNE

Nexity Immobilior d'Entreprises (Mandataire)
Hoerner & Ordonneau - Lina Singer Landscapes (Concepteurs)

7 CARBON-BLANC FONTAINE (admis pour la phase 2)

GSE (Mandataire)
Asside Architecture (Concepteurs)
HA invest (Mandataire)
HOBO Architecture (Concepteurs)
Amopierre (Mandataire)
Revel'Archi Architecture - Agence Duret (Concepteurs)

8 CARBON-BLANC LUMIÈRE

GM2I Développement (Mandataire)
Dugravier-Sémonods Architecture - Agence Tricaud & Chapellière (Concepteurs)



MARTELL - BORDEAUX - 2018

Aire 2^e édition (2019-2020) : action en cours et neuf nouveaux sites mis à consultation

PHASE 1 : CANDIDATURES (6 MOIS / JUILLET-DECEMBRE 2019)



PHASE 2 : OFFRES (12 MOIS / DECEMBRE 2019-DECEMBRE 2020)



Collectivité(s) porteuse(s) de l'action

- Bordeaux Métropole

MAINTENIR
L'ÉCONOMIE
DE PROXIMITÉ

> Description de l'action

L'objectif de l'action est de redynamiser le Cœur de Ville de Chartres, en créant un espace d'exposition, de vente, et d'animation au cœur de la cité, dans une rue dédiée à la mise en valeur du « made in France », autour de la production des artisans d'art. Il s'agit également de développer les synergies avec les artisans-commerçants du centre-ville de Chartres.

L'espace a été ouvert en juin 2018 et **les 13 entreprises présentes dans la boutique connaissent déjà un chiffre d'affaires en progression. Une marque « LOCO » a également été créée.**



Collectivité(s) porteuse(s) de l'action

- Ville de Chartres

STRUCTURATION DE FILIÈRES

CMA Haute-Savoie



Description de l'action

La Communauté de communes Cluses Arve et Montagne a entamé une démarche de structuration de filières. La mise en réseau des entreprises permet, en effet, de :

- favoriser la sous-traitance, la co-traitance, la réponse à des marchés publics, etc. ;
- favoriser la mutualisation des services, de l'immobilier / foncier afin de privilégier la densification et la concentration des entreprises ;
- favoriser les échanges d'informations et les bonnes pratiques.

En proposant une animation de la filière avec du contenu et des ateliers d'action permettant de donner de la visibilité à chaque filière en dehors du territoire, d'alimenter les entreprises pour les aides à se projeter (benchmark, veille, évolutions réglementaires et marchés, etc.) et aider à la professionnalisation des entreprises (formations collectives et individuelles, ateliers numériques / RH, etc.)

Trois filières sont particulièrement ciblées :

- la construction avec 400 entreprises artisanales concernées ; le secteur de la construction représente 15 % des établissements du territoire et 5 % des emplois (hors emplois non-salariés) ;
- l'industrie et la sous-traitance industrielle avec 200 entreprises artisanales identifiées ; l'industrie représente 19 % des établissements du territoire et 46 % des effectifs ;
- la filière bois qui regroupe 70 entreprises artisanales (travaux de charpente, menuiseries, fabrication de meubles et autres objets en bois, sciage, etc.) ; le programme Leader flèche particulièrement la filière bois afin de valoriser et préserver les forêts.



Collectivité(s) porteuse(s) de l'action

- **Communauté de communes Cluses-Arve et Montagnes**



Partenaires de l'action

- **La CCI Haute-Savoie**
- **Le Pôle Excellence bois**

REDYNAMISATION DU CENTRE-VILLE DE LA COMMUNE DE LES AVENIÈRES VEYRINS-THUELLIN

CMA Isère

Description de l'action

Pour enrayer la vacance commerciale de la principale rue commerçante, la ville a souhaité réaliser des travaux d'aménagement et accompagner les entreprises existantes pendant les six mois que dureraient les travaux et aider à la l'implantation de nouvelles activités.

Il s'agissait, d'une part, de garantir la préservation du pôle commercial et de son rôle de centralité et d'assurer une offre de proximité aux habitants et, d'autre part, de favoriser l'attractivité et l'embellissement de la rue commerçante principale.

L'action menée par la CMA s'est déroulée en quatre étapes :

→ **identification du collectif d'entreprises concernées : géolocalisation des artisans-commerçants en fonction du périmètre fourni par la commune ;**

→ **identification de porteurs de projets pour les locaux vacants ;**

→ **suivis collectifs :**

- réunion d'information collective pour les entreprises concernées ;
- suivi régulier des entreprises concernées durant la période des travaux ;
- moyens utilisés pour le suivi : visite de terrain, réunions collectives, petits déjeuners expert collectifs, contacts téléphoniques, participation aux animations organisées par la commune ;

→ **accompagnements individuels :**

- conseil de 1^{er} niveau sur la gestion, les finances, l'organisation, le marketing, l'accessibilité, le commercial et la fiscalité ;
- orientation vers des expertises et dispositifs adaptés en fonction du besoin (contrat artisanat Région Auvergne Rhône-Alpes, aides directes, procédure de la Sécurité Sociale des Indépendants, dispositif Fonds Régional d'Action d'Urgence, avocats, experts-comptables, banques, etc.).

19 entreprises sont potentiellement concernées par l'action.

Collectivité(s) porteuse(s) de l'action

- **Commune des Avenières Veyrins-Thuellin**

ORGANISER LA MISE EN RELATION ENTRE L'OFFRE ET LA DEMANDE DE PRODUITS ALIMENTAIRES LOCAUX

CMA Isère



Description de l'action

Dans le cadre de la constitution du Pôle agro-alimentaire, permettant le rapprochement entre producteurs, transformateurs et distributeurs, il est nécessaire de mettre en place un outil plateforme pour créer le lien entre offre et demande en approvisionnement local. Cette plateforme sera opérationnelle courant 2019. Elle doit permettre de mieux connaître et qualifier l'offre et la demande de produits locaux, d'ajuster l'offre et proposer un prix adapté pour les producteurs ou transformateurs et de répondre à la demande des transformateurs et des distributeurs.

L'action mise en place consiste ainsi à faire connaître cet outil plateforme aux entreprises artisanales, détecter les entreprises susceptibles de s'inscrire sur cette plateforme et les accompagner dans cette démarche (visite, diagnostic de l'entreprise et accompagnement à l'inscription sur la plateforme).

Contenu opérationnel et format de l'action pour le groupe :

- finalisation de l'outil et tests ;
- communication sur la plateforme mise en place ;
- constitution du fichier d'entreprises à solliciter en lien avec les autres chambres consulaires (CCI et CDA) ;
- constitution d'un groupe de 10 entreprises artisanales du territoire Grenoble-Alpes Métropole qui feront partie des premières entreprises bénéficiaires de cette plateforme ;
- visite avec diagnostic de l'entreprise, situation / approvisionnement local ;
- accompagnement à l'inscription sur l'outil plateforme ;
- événement de lancement de l'outil plateforme avec l'ensemble des partenaires du Pôle agro-alimentaire.



Collectivité(s) porteuse(s) de l'action

- **Grenoble-Alpes Métropole**



Partenaires de l'action

- **Grenoble-Alpes Métropole**
- **Les membres du Pôle Agro-alimentaire : chambre d'agriculture de l'Isère : les deux chambres de commerce et d'industrie de l'Isère ainsi que les autres collectivités membres du PAA)**
- **Organisations professionnelles du secteur de l'alimentation**



Description de l'action

L'Office de Commerce et de l'Artisanat rassemble 500 commerçants, artisans, prestataires de services et professions libérales de Cahors et bénéficie du soutien de la ville de Cahors. Il organise des opérations commerciales et des événements en lien avec ses membres tout au long de l'année (nuit des soldes, etc.).

Il a pour objectifs de :

- favoriser des animations commerciales collectives et structurantes ;
- diversifier les canaux de distribution et éviter l'évasion commerciale ;
- porter les études stratégiques permettant d'agrémenter les données économiques du centre-ville en vue de son développement ;
- associer les commerçants et artisans aux projets urbains ;
- renforcer la stratégie de communication et de commercialisation ;
- soutenir les initiatives pour étendre la centralité.



Collectivité(s) porteuse(s) de l'action

- **Ville de Cahors**



Partenaires de l'action

- **CCI du Lot**
- **Association Cahors Actif**

DÉVELOPPER ET PÉRENNISER LE TISSU ARTISANAL ET COMMERCIAL DE PROXIMITÉ

CMA Rhône

Description de l'action

La CMA assiste les communes de la Métropole dans leurs actions de maintien et de pérennisation de leur offre commerciale et artisanale de proximité et accompagne les porteurs de projets, artisans et artisans commerçants pour favoriser leur implantation, leur développement leur pérennisation et leur transmission.

À cette fin, la CMA a pour rôle de :

- **contribuer à la mise en œuvre de la boîte à outil proximité Métropole sur les territoires ;**
- **poursuive l'expérimentation sur la CTM Val de Saône en participant à l'élaboration du plan d'action, la réalisation d'un état des lieux sur les métiers d'art et en contribuant aux gouvernances locales ;**
- **poser les bases d'une méthodologie d'accompagnement de projets sur l'alimentaire au sein de l'écosystème (gastronomie / éco-circulaire / filières courtes, etc.) :**
 - contribuer à la mise en place d'un événement partenarial sur la thématique du commerce de proximité alimentaire ;
 - apporter une ingénierie spécifique aux communes sur la thématique, notamment en matière d'implantation et d'offre d'accueil adaptée ;
 - conforter et développer les partenariats avec les acteurs (la commune, Heat, etc.).

(CTM : conférence territoriale des maires – subdivision interne à la Métropole)

Résultats / Intérêts

- **Mise en activité d'entreprises artisanales dans les communes**
- **Accompagnement à la mise en œuvre des actions publiques de maintien et de promotion de l'offre de proximité :**
 - accompagnement sur la boîte à outils foncière et immobilière (PLU, Droit de Préemption Urbain et commercial...);
 - promotion du territoire et des opportunités d'implantation ;
 - animation et promotion de l'offre du territoire.

Collectivité(s) porteuse(s) de l'action

- Métropole de Lyon

Partenaires de l'action

- Métropole de Lyon – communes concernées

MAINTIEN DU DÉVELOPPEMENT DE L'ACTIVITÉ PRODUCTIVE EN VILLE - ÉTUDES DE POTENTIEL, PRÉ-PROGRAMMATION ET ACCOMPAGNEMENT D'OPÉRATEURS

CMA Rhône

Description de l'action

La Métropole de Lyon désire assurer le maintien et le développement du tissu artisanal, vecteur de développement économique, de service de proximité, d'attractivité et d'emploi durable sur son territoire.

La CMA apporte à la Métropole les éléments nécessaires d'expertise et d'aide à la décision sur la place des entreprises artisanales dans les projets urbains et les sites stratégiques, afin de répondre aux enjeux de développement économique, de proximité, de mixité fonctionnelle et d'urbanité pour lesquels l'Artisanat constitue une réponse aujourd'hui encore sous-exploitée.

Pour cela, elle appuie pour définir la composante artisanale dans les programmations de projets urbains et / ou immobiliers pour favoriser concrètement l'émergence d'offres adaptées et enrichir la vision de la Métropole sur les filières productives de l'artisanat et les réponses à déployer en matière d'offre d'accueil.

Dans les sites de projets sur lesquels s'interroge la pertinence d'une offre immobilière adaptée aux artisans, la CMA contribue techniquement pour fiabiliser une programmation d'activités (activités ciblées, caractéristique des locaux à produire, prix, gestion de site, etc.) et ponctuellement sur des sujets d'actualité, principalement en pré-programmation, en suivi de conception technique et architecturale, et en communication auprès des entreprises et porteurs de projets artisanaux.

Un cahier des charges est défini pour chaque thématique en amont entre Métropole et CMA, et validé techniquement par les deux partenaires.

Collectivité(s) porteuse(s) de l'action

- Métropole de Lyon

Partenaires de l'action

- Opérateurs privés ou mixtes
- Communes concernées

REDYNAMISATION DU CENTRE-VILLE DE LA COMMUNE DE PIERRE BÉNITE

CMA Rhône



Description de l'action

Dans une opération globale de redynamisation de son centre-ville, la commune a mis en œuvre des actions spécifiques destinées à favoriser l'implantation d'activités artisanales et a sollicité la CMA pour :

- accompagner les porteurs de projet dans leur processus d'implantation ou de relocalisation dans le centre-ville de la commune de Pierre-Bénite vers des solutions immobilières adaptées à leur activité et propice à leur développement commercial ;
- renforcer la visibilité de l'offre immobilière du centre-ville de la commune de Pierre-Bénite et faciliter l'adéquation avec la demande à travers la qualification et la communication du potentiel des locaux disponibles (dont locaux neufs) ;
- diversifier et compléter l'offre artisanale de proximité afin de répondre à la demande de la clientèle locale en place.

Sept entreprises ont été accompagnées.



Collectivité(s) porteuse(s) de l'action

- **Commune de Pierre-Bénite**

IMPLANTATION D'UNE BOULANGERIE PÂTISSERIE

CMA Yvelines



Description de l'action

Dans le cadre de son projet de revitalisation du centre bourg lancé en 2017, la commune de Clairefontaine-en-Yvelines a préempté des terrains et a souhaité réimplanter une boulangerie. Elle a entrepris la construction d'un bâtiment commerce – service comprenant un local d'activité et un logement et a sollicité la CMA pour la réalisation de l'étude d'implantation et pour contribuer au comité de sélection des candidats.

La boulangerie a ouvert ses portes en avril 2019.



Collectivité(s) porteuse(s) de l'action

- **Commune de Clairefontaine-en-Yvelines**



Partenaire de l'action

- **Parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse**

INDEMNISATION À L'AMIABLE DES PROFESSIONNELS RIVERAINS POUR TRAVAUX DE VOIRIE

CMAI Bourgogne

Description de l'action

Consciente que les perturbations liées aux travaux de réhabilitation des réseaux d'assainissement et de voirie, dont elle a la maîtrise d'ouvrage, peuvent entraîner une gêne pour l'activité économique riveraine, la commune de Branges a souhaité la mise en place d'un dispositif d'indemnisation amiable des professionnels riverains.

Sur demande de la commune, la CMA a apporté son conseil et son accompagnement pour mettre en place ce dispositif.

Cette commission a pour but d'éviter les pertes de rentabilité, pouvant entraîner les fermetures d'entreprises, du chômage technique, éventuellement des licenciements de personnel, liées aux conséquences des travaux réalisés.

Cette commission examine les demandes d'indemnisation présentées par les professionnels riverains en exercice lors de la réalisation des travaux, dans des délais raisonnables, et convient d'une indemnisation à l'amiable pour les préjudices économiques effectifs.

Sur les huit entreprises concernées, trois entreprises artisanales ont déposé une demande et ont pu bénéficier d'une indemnisation amiable.

Collectivité(s) porteuse(s) de l'action

- **Commune de Branges**

MÉTHODOLOGIE D'IDENTIFICATION DES ENTREPRISES STRATÉGIQUES À REPENDRE SUR UN TERRITOIRE

CMAI 24-33-47 - Délégation Gironde



Description de l'action

Il s'agit d'identifier, grâce à un outil dédié, les entreprises stratégiques en phase de transmission dans les prochaines années, permettant d'anticiper et d'accompagner les transmissions d'entreprises sur le territoire (emploi, savoir-faire, services de proximité...).

L'identification des entreprises stratégiques à reprendre répond aux enjeux suivants :

- assurer le renouvellement du tissu artisanal sur les territoires ;
- contribuer au maintien des services aux populations sur les territoires ;
- agir sur le maintien de l'emploi salarié sur les territoires ;
- conserver les savoir-faire ;
- conserver et développer les filières d'excellence locale.

Sur la base d'une liste d'entreprise, une série de critères est appliquée :

- âge du dirigeant ;
- nombre d'emplois ;
- savoir-faire (titre de maître artisan et maître artisan d'art, section métiers d'art du répertoire des métiers, entreprise du patrimoine vivant) ;
- secteurs stratégiques pour le territoire : identification des secteurs d'activités en fonction de leur taux de transmission, de renouvellement et l'indice de spécialisation du territoire par rapport à la région ;
- localisation en fonction de la localisation, de la nature des activités, du PLU, des linéaires commerciaux et du zonage politique de la ville.

Les entreprises sont classées en fonction du nombre de critères cumulés. La stratégie de Bordeaux Métropole en matière de développement économique détermine les critères prioritaires. Le nombre et la nature des activités concernées permettent l'élaboration du plan d'actions.



Collectivité(s) porteuse(s) de l'action

- **Bordeaux Métropole**



Partenaire de l'action

- **Université de Bordeaux IV**



Description de l'action

La commune et la CMA signent en mairie une charte de soutien à l'économie de proximité en présence des artisans de la commune et des associations de commerçants et d'artisans.

Cette charte comporte quatre axes :

- faciliter la promotion des savoir-faire artisanaux à travers notamment le label « Consommez local, consommez artisanal » et autres actions de communication auprès du grand public ;
- soutenir l'implantation et le maintien d'activité des artisans sur son territoire via la maîtrise du coût du foncier et les aménagements urbains ;
- encourager la reprise d'entreprises et collaborer avec la Chambre de métiers et de l'artisanat PACA pour favoriser la transmission des entreprises artisanales ;
- soutenir la politique et l'action de la Chambre de métiers et de l'artisanat PACA au sein de toutes les instances où siègent le maire et les élus de la commune.

Cette manifestation permet de positionner la CMA comme l'interlocuteur incontournable de l'économie de proximité. Elle est aussi l'occasion de créer du lien avec les élus de la commune et les artisans présents, auprès desquels est présentée l'offre de services de la chambre ou peuvent être directement pris des rendez-vous.

181 chartes ont été signées en Paca en présence de 2 600 entreprises présentes.

Suite à la signature de la charte, la commune d'Eguilles a créé le Festival du « Consommez local, consommez artisanal ».



Collectivité(s) porteuse(s) de l'action

- **181 communes de PACA**

Description de l'action

Consécutivement à la signature de la charte de soutien à l'économie de proximité, la commune d'Eguilles a créé en 2018 le Festival du « Consommez local, consommez artisanal », dédié « aux savoir-faire locaux » et suivie d'une semaine promotionnelle.

Son objectif est de valoriser auprès des habitants de la commune et des environs, des touristes et des non-résidents travaillant sur la commune ,les produits, producteurs, savoir-faire locaux avec la promotion du Label « Consommez local, consommez artisanal ».

Les artisans et commerçants sont répartis par univers : esthétique, bien-être, métiers de bouches, BTP, métiers d'art et la journée est rythmée par des animations (ateliers, dégustations, conférences, défilé, etc.), la réalisation d'une pièce unique par cinq artisans et la communication sur les actions proposées lors de la semaine promotionnelle (portes ouvertes, promotions, etc.).

La CMA a été partenaire sur les deux premières éditions qui ont réuni 45 artisans en 2018 et 60 artisans en 2019.

Ce festival a donné lieu à la création d'une nouvelle association pour les artisans / commerçants avec rencontres régulières entre les artisans.

Collectivité(s) porteuse(s) de l'action

- **Commune d'Eguilles (13)**

Partenaires de l'action

- **Associations des commerçants et artisans de la commune**
- **Métropole Aix-Marseille-Provence**

CONTRAT DE VILLE 2015 – 2020

« OPÉRATION CŒUR DE VILLE DE SAINT-ANDRÉ »

CMAR Réunion



Description de l'action

Dans le cadre du contrat de ville qui couvre la commune de Saint-André, cette dernière a sollicité la CMA pour intervenir sur le volet consacré au développement économique des quartiers prioritaires de la politique de la ville.

La CMA a réalisé une enquête de terrain permettant de connaître le niveau d'équipement des entreprises du périmètre de l'opération, ainsi qu'un diagnostic numérique pour chacune des trente entreprises artisanales concernées.

Sur 2015-2020, la CMA a également accompagné 580 entreprises artisanales, mis en œuvre un observatoire commercial sur le territoire communal et une plateforme numérique commerciale pour les entreprises du périmètre.



Collectivité(s) porteuse(s) de l'action

- **Commune de Saint-André**



Partenaires de l'action

- **État**
- **Région Réunion**
- **Département Réunion**
- **Communauté Intercommunale Région Est (CIREST)**
- **Caisse des Dépôts**
- **Pôle Emploi**
- **Académie de La Réunion**
- **Bailleurs sociaux (SEMAC – SEDRE – SIDR – SHLMR – SEMADER)**

FAVORISER LE
DEVELOPPEMENT
D'ENTREPRISE

L'ACCÈS À LA COMMANDE PUBLIQUE POUR LES ENTREPRISES ARTISANALES

CM Alsace

Description de l'action

85 % des marchés publics de travaux de la ville de Mulhouse sont attribués à des entreprises locales grâce au Réseau Commande Publique Alsace (RCPA), organisation créée en 2012 et qui rassemble des partenaires publics et privés pour aider les PME et TPE à accéder aux marchés publics : (la chambre de métiers d'Alsace, la CCI Alsace Eurométropole, la chambre d'agriculture d'Alsace, Bpifrance, le Conseil régional de l'ordre des experts-comptables et les barreaux d'Alsace).

Chaque année en France, ce sont près de 400 milliards d'euros de marchés publics qui sont attribués. L'objectif du RCPA est de faciliter l'accès à ces marchés : information, aide dans la réponse aux appels d'offres, accompagnement, formation, proposition d'outils de veille sur les marchés publics, ainsi que d'outils de financements.

La CMA, de par sa participation au RCPA, informe les entreprises artisanales sur toutes les questions liées aux marchés publics et organise régulièrement des événements (conférences, ateliers, rencontres acheteurs publics-entreprises) pour les aider à remporter les appels d'offre.

En parallèle de ces offres de sensibilisation à la commande publique des entreprises, et puisqu'il s'agit de renforcer le dialogue entre ces dernières et les collectivités, la CMA travaille en étroite collaboration avec les élus et leurs territoires. C'est ainsi que la CMA a contribué à la Charte commande publique de la ville de Mulhouse, depuis étendue à Mulhouse Alsace Agglomération.

<https://www.rcp-alsace.eu/>

Collectivité(s) porteuse(s) de l'action

- **Ville de Mulhouse et Mulhouse Alsace Agglomération**

Partenaire de l'action

- **Réseau Commande Publique Alsace**

« PARCOURS NUMÉRIQUE DES ENTREPRISES »

CM Alsace



Description de l'action

Un parcours numérique individualisé spécialement conçu pour les artisans, commerçants et prestataires est proposé aux entreprises du territoire. Il prévoit :

- quatre cycles de quatre ateliers thématiques de trois heures animés par des prestataires spécialisés du marketing commercial internet, sur les villes de Cernay, Masevaux, Saint-Amarin et Thann, soit seize ateliers au total.
- un pré-diagnostic personnalisé pour réaliser un état des lieux numérique de l'entreprise avec un conseiller spécialisé. Ce pré-diagnostic permet d'établir un plan d'actions individuel de promotion internet adapté à l'entreprise.

38 entreprises, dont 14 artisans de tous secteurs, ont participé au dispositif dont la moitié environ ont procédé à des actions de visibilité sur Internet (réseaux sociaux, sites internet, vente en ligne).



Collectivité(s) porteuse(s) de l'action

- **PETR Pays Thur Doller**



Partenaires de l'action

- **Association de Commerçants Artisans « Les Enseignes Thur Doller »**
- **Chambre de commerce et d'industrie d'Alsace**
- **Eurométropole de Strasbourg**
- **Rhenatic Cluster du numérique**

CONVENTION RELATIVE À L'ACCOMPAGNEMENT DE L'ATELIER DU BIJOU

CMA Ardèche



Description de l'action

La Communauté de communes Val'Eyrieux a créé l'« Atelier du Bijou » regroupant trois professionnels des métiers d'art dans les locaux d'un atelier historique de fabrication de bijoux. L'accompagnement du projet a été confié à la CMA sur trois aspects :

- accompagner individuellement les créateurs de l'Atelier du Bijou ;
- accompagner collectivement les créateurs de l'Atelier du Bijou ;
- proposer des formations sur le territoire de Val'Eyrieux.



Collectivité(s) porteuse(s) de l'action

- **Communauté de communes Val'Eyrieux**



Partenaire de l'action

- **Région Auvergne-Rhône-Alpes (co-financement au titre du Contrat Artisanat)**



Description de l'action

Orienter les TPE qui veulent recruter leur premier salarié (hors apprentis et stagiaires) vers les partenaires labellisés répondant à un cahier des charges (CMA, CCI, Mission locale, PLIE, etc.).

Dans ce cadre, la CMA Charente-Maritime pilote l'action « Mon Coach RH » dont le but est de professionnaliser les acteurs de l'emploi sur la méthodologie de recrutement, de garantir un processus de recrutement le plus sécurisé possible pour l'employeur, de renforcer les compétences de l'entreprise en matière de recrutement et de rendre l'entreprise actrice dans le processus de recrutement et de décision.

Cette action est menée en partenariat avec l'AROFE (Agence régionale pour l'orientation, la formation et l'emploi) et avec l'action « Numéro Dédié » des Assises de l'emploi :

- orientation des appels arrivés via le numéro dédié : informations sur les interlocuteurs de l'entreprise, le contenu de l'action et son coût et supprimer « après la demande via le numéro dédié ; la réponse après la demande via le Numéro dédié doit être apportée dans les 48h maxi par mail ;
- coût pour l'entreprise volontairement limité, correspondant à un cahier des charges spécifique : professionnalisme du process et qualité garantie pour les professionnels (Ce coût donne à voir aux entreprises qu'il s'agit d'un service de qualité, mais il reste limité, pour être suffisamment attractif pour les entreprises souhaitant embaucher un premier salarié).

L'action cible les entreprises dont l'effectif est inférieur à 11 salariés avec une attention particulière pour le 1^{er} recrutement (faciliter le passage d'un effectif de 0 à 1 salarié). Elle s'emploie à lever les freins et *a priori* liés au recrutement grâce à une formation personnalisée qui prend en compte le contexte et l'historique de l'entreprise.

10 entreprises accompagnées – 10 emplois créés.

www.agglo-larochelle.fr/-/les-assises-de-l-emploi-de-la-rochelle-le-4-mai-2018



Collectivité(s) porteuse(s) de l'action

- **Communauté d'Agglomération de La Rochelle**



Partenaires de l'action

- **Préfecture de la Charente-Maritime**
- **Région Nouvelle-Aquitaine**
- **Pôle Emploi**
- **Mission Locale**
- **PLIE**
- **CCI**



Description de l'action

Par une action de formation « opérationnelle » délocalisée sur leur territoire, les intercommunalités investissent sur le développement des entreprises artisanales. L'action repose sur deux à huit sessions de formations organisées en promotion et proposées aux dirigeants artisans, mais aussi aux dirigeants de TPE non artisanales. Les thèmes abordés sont le développement commercial et digital.

L'action a également pour vocation de créer un réseau d'entreprises parmi les membres de chaque promotion.

La territorialisation de l'opération facilite l'adhésion des entrepreneurs. Ainsi les promotions sont constituées de 15 dirigeants en moyenne. Avec des sessions de formations sur leur site, les collectivités sont en contact avec un public d'entrepreneurs.



Collectivité(s) porteuse(s) de l'action

- **Cœur d'Essonne Agglomération**
- **Communauté d'Agglomération Paris-Saclay**
- **Communauté de Communes du Val d'Essonne**
- **Communauté de Communes des 2 Vallées**

**1 parcours
formation
en 8 jours***

Artisan-dirigeant de TPE

booste ta boîte!



**Comprendre les besoins
et les attentes de ses clients**



**Définir et planifier
son approche
commerciale**



**Piloter ses actions
de communication
et d'e-marketing**

**8 jours d'ateliers-formation*
maîtriser de nouvelles
compétences et développer
son entreprise.**

* une journée d'atelier formation tous les 15 jours (hors vacances scolaires et jours fériés).

**10 sept. 2019 >
13 janvier 2020**

RENSEIGNEMENTS & INSCRIPTION : WWW.CMA-ESSONNE.FR
cma.formation@artisanat91.fr - 01 69 47 54 34

En partenariat avec

**PARIS
SACLAY**
Communauté d'agglomération



COEUR
D'ESSONNE
AGGLOMÉRATION

CMA
Chambre
de **Métiers**
et de l'Artisanat
ESSONNE



Description de l'action

Les EPCI de l'Essonne disposent, d'une mise à disposition des compétences d'un conseiller CMA au titre d'une ½ journée ou d'une journée complète par semaine sur leur territoire. La présence de la CMA sur le territoire permet d'accueillir les porteurs de projets en phase d'amorçage et de démarrage d'un projet entrepreneurial et de rencontrer les artisans pour répondre à leurs besoins.

La présence du conseiller de la CMA renforce ainsi l'offre de services de proximité de l'intercommunalité auprès de ses administrés.

La territorialisation de l'opération facilite la prise de rendez-vous avec les porteurs de projets et les chefs d'entreprises.



Collectivité(s) porteuse(s) de l'action

- **Cœur d'Essonne Agglomération**
- **Communauté d'Agglomération Paris- Saclay**
- **Communauté d'Agglomération Val d'Yerres Val de Seine**
- **Communauté de Communes du Pays de Limours**
- **Communauté de Communes du Val d'Essonne**
- **Communauté de Communes des 2 Vallées**
- **Communauté de Communes Entre Juine et renarde**

ACCUEIL DES NOUVEAUX ARTISANS (ANA)

CMA Eure-et-Loir



Description de l'action

La Communauté d'agglomération du Pays de Dreux déploie un programme par arrondissement pour que les entreprises récemment créées ou reprises échangent, découvrent ou re-découvrent les prestations de leur chambre de métiers et de l'artisanat, afin d'être accompagnées dans le cadre de leur projet.

À titre d'exemple, la session organisée à Vernouillet le 2 octobre 2019 a réuni 60 entreprises.

25 accompagnements sont proposés (formations, diagnostics, labélisations, etc.).



Collectivité(s) porteuse(s) de l'action

- **Communauté d'Agglomération du Pays de Dreux**



Partenaire de l'action

- **D'autres acteurs de la formation interviennent pour les modules commerciaux et stratégie**

FORMATIONS À DESTINATION DES PORTEURS DE PROJETS ET ENTREPRENEURS HÉBERGÉS EN PÉPINIÈRES D'ENTREPRISES DE PERPIGNAN MÉDITERRANÉE MÉTROPOLÉ « IMPULSION ENTREPRISES »

CMA Pyrénées-Orientales



Description de l'action

La CMA des Pyrénées-Orientales anime des formations sur la gestion et les ressources humaines au sein de la pépinière d'entreprises de la Communauté Urbaine Perpignan Méditerranée Métropole. La CMA apporte sa compétence en matière de la formation dans le domaine de la création d'entreprise et de la TPE.

Une dizaine d'entreprises de la pépinière sont accompagnées.



Collectivité(s) porteuse(s) de l'action

- Communauté Urbaine Perpignan Méditerranée Métropole



Partenaires de l'action

- D'autres acteurs de la formation interviennent pour les modules commerciaux et stratégie

CHARGÉ DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE RÉFÉRENT

CMA Seine-et-Marne



Description de l'action

Dans le cadre d'une convention de partenariat entre la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine (CMAVS) et la CMA de Seine-et-Marne signée en 2009, un chargé de développement économique référent pour le territoire a été désigné au sein de la CMA. Il reçoit et accompagne les porteurs de projet et artisans de la CAMVS. L'artisan ou le futur artisan a un seul interlocuteur clairement identifié pour toutes ses problématiques.

Environ 200 artisans ou porteurs de projets sont reçus chaque année depuis 2009 par le chargé de développement économique référent.

Cela permet à l'agglomération de disposer d'une bonne visibilité sur l'évolution du tissu artisanal du territoire, d'avoir une remontée des questions et/ou problématiques rencontrées par les artisans du territoire et de réfléchir avec la CMA de Seine-et-Marne sur les solutions et actions à mettre en œuvre pour y répondre.



Collectivité(s) porteuse(s) de l'action

- **Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine**



Description de l'action

Dans le cadre d'une convention de partenariat signée entre la Communauté d'Agglomération Roissy Pays de France et les CMA de Seine-et-Marne et du Val-d'Oise, plusieurs actions d'accompagnement et de valorisation de l'artisanat ont été actées. Parmi ces actions, figure le déploiement du dispositif « Charte Qualité ».

Il s'agit d'engager une démarche de progrès dans les entreprises artisanales du territoire par le déploiement d'un label « Charte Qualité » créé par le réseau des chambres de métiers et de l'artisanat.

La CMA intervient dans les entreprises pour :

- apporter un regard extérieur sur l'entreprise grâce à un audit annuel ;
- délivrer des conseils personnalisés et mettre en place des solutions adéquates pour optimiser l'organisation, la rentabilité et améliorer les performances de l'entreprise, en vue de la satisfaction client ;
- informer sur les diverses réglementations : sociale, sécurité, hygiène, etc.

Sur rendez-vous, le conseiller de la CMA se rend dans l'entreprise pour réaliser l'audit selon un référentiel défini et adapté à tous les secteurs d'activités. Le rapport d'audit est adressé au chef d'entreprise. Ce rapport reprend les points forts et les points à améliorer et propose un plan d'actions.

Un comité de sélection local attribue ou non la Charte Qualité à l'entreprise. Lors d'une cérémonie annuelle, l'entreprise reçoit le label « Charte Qualité » et un kit de communication pour valoriser sa démarche auprès de sa clientèle et du grand public. Elle apparaît alors sur le site internet www.chartequalite-artisanat.com.



Collectivité(s) porteuse(s) de l'action

- **Communauté d'Agglomération Roissy Pays de France**

« DKBUS, FACILITATEUR DE L'ACCÈS AUX CONTRATS D'APPRENTISSAGE »

CMAR Hauts-de-France

➤ Description de l'action

Constatant les difficultés de recrutement du secteur de l'artisanat, liées aux problématiques de mobilité des jeunes, la Communauté Urbaine de Dunkerque (CUD) a lancé le « DKBus, facilitateur de l'accès aux contrats d'apprentissage ».

Ce dispositif permet de valoriser la gratuité des transports en commun sur le territoire et donne un éclairage sur les besoins en compétences des entreprises.

Grâce à une cartographie spécifique, les écrans des autobus annoncent, à chaque arrêt, les offres de contrats en alternance disponibles à proximité.

Les jeunes en recherche d'emploi peuvent ainsi descendre du bus pour aller dialoguer et candidater auprès des dirigeants d'entreprise.

40 entreprises sont partenaires et 60 offres sont disponibles sur le réseau et déjà une cinquantaine de contrats sont issus de ce projet.



Photo la Voix du Nord

<https://www.lavoixdunord.fr/562673/article/2019-04-03/plutot-que-de-traverser-la-rue-pour-trouver-du-boulot-prenez-le-bus>



Collectivité(s) porteuse(s) de l'action

- Communauté Urbaine de Dunkerque

STRATÉGIE
GLOBALE
ARTISANAT

CONVENTION DE PARTENARIAT EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET DU TERRITOIRE

CMA Drôme

Description de l'action

Le territoire de la Communauté de communes Porte DrômArdèche et la CMA de la Drôme ont conclu une convention de partenariat pour marquer la convergence de leurs objectifs et la complémentarité de leurs interventions en matière de développement économique et du territoire et de soutien à l'artisanat.

Cette convention s'appuie sur les axes suivants :

→ Mise en place d'actions collectives :

- présence des entreprises sur les réseaux sociaux : ateliers de promotion de l'activité des entreprises via Facebook et Instagram ;
- formation site internet ;
- accompagnement post-crédation sur les volets de gestion et de développement commercial.

→ Accompagnement individuels des entreprises :

- diagnostic d'approche globale de l'entreprise, qui permet une première approche généraliste afin d'identifier des besoins ;
- accompagnement post-crédation ;
- diagnostic RH ;
- diagnostic métiers d'art ;
- diagnostic transmission d'entreprise.

Collectivité(s) porteuse(s) de l'action

- **Communauté de communes Porte de DrômArdèche**

DÉPLOIEMENT D'UN PROGRAMME D'ACTIONS TERRITORIALES SUR L'AGGLOMÉRATION DE DREUX

CMA Eure-et-Loir



Description de l'action

Dans le cadre d'un programme d'actions territoriales global, la Communauté d'Agglomération du Pays de Dreux s'appuie sur la CMA pour mener les actions suivantes :

- ré-installation d'une permanence d'accueil à destination des artisans, et porteurs de projets ;
- collaboration à l'ouverture d'un pôle éco-numérique ;
- déploiement d'un programme d'actions spécifiques : boutique métiers d'art, opération d'accueil des nouveaux artisans.

Les 2 100 entreprises artisanales présentes sur le territoire sont concernées.

Cette action est aussi destinée à mettre en avant les métiers d'art.



Collectivité(s) porteuse(s) de l'action

- **Communauté d'Agglomération du Pays de Dreux**



Description de l'action

La Communauté de communes du Provinois et la CMA de Seine-et-Marne ont signé une convention globale de partenariat en 2012. Cette convention comporte les axes suivants :

- Création-reprise des entreprises artisanales : le porteur de projet bénéficie, de la part de la chambre de métiers et de l'artisanat de Seine-et-Marne, d'un appui personnalisé lui permettant ainsi de mener à bien son projet. L'objectif global est de contribuer à la création d'entreprises "de qualité" et pérenne.
- Accompagnement des entreprises artisanales : les entreprises inscrites au répertoire des métiers, qui auront intégré le dispositif du Passeport Initiatives Economiques en Provinois, peuvent être accompagnées pendant une période de trois ans à compter de leur date d'immatriculation sans contrepartie financière.
- Favoriser le développement des entreprises déjà implantées : encourager le développement des entreprises artisanales déjà implantées sur le territoire de la Communauté de communes du Provinois par le biais des différents dispositifs existants et attirer des entreprises artisanales implantées hors du territoire de la Communauté de commune du Provinois à la recherche d'opportunités sur le territoire.
- Actions en matière de Développement Durable : actions relatives à l'environnement et la gestion des déchets, l'hygiène et les bonnes pratiques dans l'alimentaire, la sécurité et l'évaluation des risques professionnels, l'accessibilité des établissements recevant du public et la maîtrise de l'énergie.
- Transmission d'entreprises : action d'information et de sensibilisation à la transmission-reprise d'entreprises auprès des dirigeants d'entreprises artisanales du territoire âgés de 55 ans et plus.



Collectivité(s) porteuse(s) de l'action

- **Communauté de communes du Provinois**



Partenaires de l'action

- **Associations des commerçants et artisans de la commune**
- **Métropole Aix Marseille Provence**

VALORISER L'ARTISANAT

CONVENTION RELATIVE À LA CRÉATION D'UN PÔLE D'ARTISANAT D'ART

CMA Ardèche



Description de l'action

La Ville d'Aubenas projette la création d'un Pôle d'Artisanat d'Art à horizon 2022 dans les locaux d'un ancien bâtiment en centre-ville situé dans un quartier prioritaire de la politique de la ville et dans le périmètre d'une opération de revitalisation territoriale « Cœur de Ville ». Elle a confié à la CMA une mission comprenant trois volets :

- accompagner la Mairie pour la conception du Pôle d'Artisanat d'Art en amont et durant la conduite des travaux d'aménagement ;
- promouvoir le Pôle d'Artisanat d'Art auprès des professionnels des Métiers d'Art ;
- aider à la sélection des professionnels.

Ce projet de territoire a un rayonnement régional.

Neuf ateliers destinés aux professionnels des Métiers d'Art sont prévus dans le bâtiment.



Collectivité(s) porteuse(s) de l'action

- **Ville d'Aubenas**



Partenaire de l'action

- **État (Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce)**

CONVENTION RELATIVE À LA CRÉATION D'UN ESPACE MÉTIERS D'ART SUR UN MARCHÉ ESTIVAL

CMA Ardèche



Description de l'action

La Mairie de Largentière met en place chaque été un marché estival nocturne. Elle a souhaité l'accompagnement de la chambre de métiers et de l'artisanat pour faire monter en gamme le marché sur le volet Métiers d'Art. Elle a ainsi confié à la CMA les missions suivantes :

- annoncer le marché auprès des professionnels des métiers d'art et auprès du territoire ;
- assurer la communication du « Marché des créateurs » auprès des visiteurs ;
- traiter les candidatures et organiser le jury de sélection ;
- accompagner les professionnels sélectionnés via un diagnostic d'approche globale (DAG – Produit phare de l'offre de services des CMA) ;
- assurer le lien entre les professionnels sélectionnés et la mairie de Largentière ;
- faire un retour d'expérience.

Sept professionnels des métiers d'art ont été accompagnés



Collectivité(s) porteuse(s) de l'action

- **Ville de Largentière**



Partenaires de l'action

- **Communauté de commune du Val de Ligne**
- **Région Auvergne-Rhône-Alpes (Contrat Artisanat)**

CANDIDATURE DE LA VILLE DE BARBEZIEUX SAINT HILAIRE AU LABEL « VILLE ET MÉTIERS D'ARTS » 2019

CMA Charente



Description de l'action

La mairie de Barbezieux a candidaté en mai 2019 au label ville et métiers d'art qui est le support d'une politique de communication et d'échange d'expériences entre les villes détentrices du label et regroupées au sein de l'association « Ville et Métiers d'Art ».

Le dossier comprend une étude économique qui fait ressortir les actions faites en faveur des métiers d'art. Afin de réaliser cette étude la Mairie de Barbezieux s'est tournée vers la chambre des métiers et de l'artisanat de la Charente.

La commune a obtenu le label qui lui a été remis par le délégué national de l'association « Ville et Métiers d'Art » lors du comice agricole de Barbezieux au début du mois de septembre 2019.

La ville et la CMA de la Charente sont en réflexion pour la co-construction d'un programme d'actions qui s'articulerait autour de trois axes :

- la sensibilisation aux métiers d'arts (petite jeunesse jusqu'au primaire) ;
- la formation et la mise en avant de la mention « métiers rares » du Campus des Métiers ;
- l'appui économique aux entreprises, le soutien l'émergence d'une filière patrimoine bâti sur le territoire et la promotion des atouts touristiques du territoire.

15% des 314 entreprises artisanales des métiers d'arts charentaises sont ainsi mise en valeur sur le Sud Charente.



Collectivité(s) porteuse(s) de l'action

- **Commune de Barbezieux Saint Hilaire**



Partenaire de l'action

- **Communauté de Communes des 4B**

EN AVRIL, PRENEZ L'ART ! JOURNÉES EUROPÉENNES DES MÉTIERS D'ART

CMA Drôme



Description de l'action

Les Journées Européennes des Métiers d'Art sont un événement coordonné par l'Institut National des Métiers d'Art au niveau national, la chambre régionale des métiers au niveau Auvergne Rhône-Alpes et mis en œuvre par la chambre de métiers et de l'artisanat de la Drôme à l'échelon de la Drôme.

Depuis leur création en 2002, les Journées Européennes des Métiers d'Art participent à la valorisation des métiers d'art et à la promotion du savoir-faire artisanal et sont le rendez-vous incontournable des métiers d'art avec le public.

Les Journées Européennes des Métiers d'Art, invitent le grand public durant trois jours à rencontrer des hommes et des femmes d'exception pour découvrir des talents extraordinaires : ébéniste, tapissier, tailleur de pierres, céramiste, maroquinier, ferronnier d'art, peintre en décors, bottier, etc.

Le territoire de Valence Romans Agglo compte de nombreux ateliers de professionnels des métiers d'art qui constituent un atout tant sur le plan économique que touristique et contribuent au développement local :

- 160 artisans d'art présents sur le territoire (sans comptabiliser les artistes) ;
- 50 ateliers participants répartis sur 7 communes du territoire.

Valence Romans Agglo soutient la chambre de métiers et de l'artisanat de la Drôme pour l'organisation de l'édition 2019 des JEMA sur son territoire en participant à la prise en charge du coût du temps agent que cette dernière met à la disposition de l'Agglo pour la co-organisation de cet événement.

Une convention a été signée entre la CMA de la Drôme et Valence Romans Agglo. Elle établit les engagements réciproques concernant les grandes lignes de leur coopération et les modalités de fonctionnement du partenariat.



Collectivité(s) porteuse(s) de l'action

- Communauté d'Agglomération Valence Romans Agglo



Partenaire de l'action

- Commune de Romans

> Description de l'action

Dans la ville de Chartres, chaque 2^e week-end d'octobre, les Artisanales sont le rendez-vous incontournable pour aller à la rencontre des savoir-faire artisanaux.

Sur 16 000 m² d'exposition, quatre chapiteaux thématiques (bâtiment, gastronomie, Métiers d'Art, beauté-mode) sont ouverts au grand public pour permettre de découvrir les produits et savoir-faire des 500 exposants.

Les Artisanales de Chartres ont attiré 92 000 visiteurs en 2018.



Collectivité(s) porteuse(s) de l'action

- Agglo de Chartres - Région – Conseil départemental – ville de Chartres

Partenaires de l'action

- Partenaires publics et privés

SALON DES ARTISANS

CMA Finistère



Description de l'action

La collectivité organise un salon dédié aux artisans de son territoire durant deux jours.

Ce salon est organisé tous les deux ans et permet au grand public d'aller à la rencontre des artisans locaux et de découvrir leur savoir-faire à travers des démonstrations, des rencontres, de l'artisanat d'art, des animations spécifiques ou des dégustations.

60 entreprises artisanales sont concernées.

5 000 visiteurs se déplacent sur chaque édition.



Collectivité(s) porteuse(s) de l'action

- **Communauté de commune de Pleyben Châteaulin Porzay**

CRÉATION DU LABEL « FABRIQUÉ À PARIS »

CMA Paris



Description de l'action

En 2017, la Ville de Paris a souhaité mettre à l'honneur les artisans, créateurs et fabricants Parisiens en créant un label valorisant leurs créations. Ce label offre aux lauréats une visibilité nouvelle, une reconnaissance professionnelle et un gage de qualité qu'ils peuvent intégrer dans leur communication à destination des Parisiens et des touristes, de plus en plus en demande d'objets incarnant à la fois l'identité, le modernisme et les traditions parisiennes.

Un logo « Fabriqué à Paris » a été créé pour permettre aux lauréats de faciliter l'identification de leur produit sur leur vitrine et au sein de leur boutique.

Associée notamment à la CMA de Paris, la Ville de Paris a mis en place un concours annuel, récompensant des produits dans quatre catégories : artisanat alimentaire, mode et accessoires, univers de la maison, activités de production. Des prix « innovation » et « coup de cœur des Parisiens » sont également attribués. Ce dernier donne l'opportunité aux Parisiens de se prononcer sur l'ensemble des produits labellisés via un vote en ligne sur le site Paris.fr. En 2017, pour la première édition de ce concours, 234 produits ont été labellisés. Et en 2018, 270 produits.

La Ville de Paris consacre un budget d'environ 50 000 euros/an pour l'organisation du concours du Label « Fabriqué à Paris » et de plusieurs actions de valorisation des lauréats. Elle soutient ensuite ces artisans labellisés en les associant à de nombreuses opérations de communication organisées par elle-même ou ses partenaires.

Depuis son lancement en 2017, 349 artisans parisiens se sont vus remettre le label Fabriqué à Paris pour une ou plusieurs de leurs créations. Plus de la moitié d'entre eux se sont regroupés pour créer « l'association des artisans du Label Fabriqué à Paris » dans le but d'échanger sur leurs expériences, de créer des synergies et de développer des projets en commun.

La Ville de Paris travaille avec l'association des artisans labellisés sur un projet d'application numérique permettant de localiser géographiquement les lauréats et proposant des parcours de visites touristiques de leurs ateliers et boutiques.



Collectivité(s) porteuse(s) de l'action

- **Ville de Paris**



Partenaires de l'action

- **CCID de Paris**
- **Organisations professionnelles**
- **INMA**
- **Le Parisien**

CRÉATION ET ANIMATION D'UNE BOUTIQUE ÉPHÉMÈRE

CMA Val-de-Marne

> Description de l'action

Pour favoriser la diversité de son tissu commercial et artisanal, la Ville de Saint-Mandé et la CMA du Val-de-Marne ont collaboré pour créer une boutique éphémère en centre-ville et permettre ainsi aux artisans d'exposer et de vendre leur savoir-faire.

La CMA a appuyé la ville tout au long des étapes préalables à l'ouverture de la boutique : choix de l'emplacement, rachat du droit au bail, travaux d'aménagement, prospection des artisans, etc.

La boutique éphémère a ouvert ses portes en décembre 2018, et après 10 mois d'activité, la boutique a pu accueillir 56 artisans-commerçants

Les premiers éléments d'évaluation montrent un planning de réservation rempli sur plusieurs mois avec des artisans qui exposent leurs produits sur de courtes durées (1 à 2 semaines) avec un chiffre d'affaires significatif.

L'ouverture de cette boutique contribue à la diversité commerciale et artisanale du quartier et est une source de satisfaction pour la ville et ses habitants.



Collectivité(s) porteuse(s) de l'action

- Ville de Saint Mandé

CIRCUIT DES MÉTIERS D'ART NUMÉRIQUES ARLES

CMAR PACA

➤ Description de l'action

En application d'un plan d'actions de valorisation de la filière métiers d'art défini dans le cadre d'une convention entre la CMAR PACA et la communauté de commune Arles-Crau-Camargue-Montagnette, la CMAR PACA a conçu un « Circuit métiers d'art numérique ». Il met en avant 13 artisans des métiers d'art dans le centre-ville d'Arles. Cet outil est disponible sur l'application Arles Tour gérée par l'office de tourisme d'Arles et sur son site internet. .

Il a pour objectif la promotion de la filière des métiers d'art auprès du grand public et des acteurs du territoire et favorisant la découverte des ateliers d'art. Il permet de fédérer les artisans autour d'un projet commun : développer l'offre touristique en proposant un outil numérique répondant aux tendances du tourisme expérientiel.

Cette action est une réponse aux attentes exprimées par les artisans d'art du territoire Arles-Crau-Camargue-Montagnette dans le cadre d'une étude menée par la CMAR PACA auprès d'une trentaine d'entre eux.

<https://www.arlestourisme.com/fr/lartisanat-dart.html>



👥 Collectivité(s) porteuse(s) de l'action

- Communauté d'agglomération Arles Crau Camargue Montagnette

🤝 Partenaire de l'action

- Office de tourisme d'Arles



PRIX MA VILLE MON ARTISAN

PALMARÈS 2019

Fort de son maillage territorial, le réseau des chambres de métiers et de l'artisanat est au cœur de la vie des territoires et participe à son dynamisme.

A travers une offre de services de proximité, les CMA répondent aux besoins des entreprises artisanales mais également aux besoins des collectivités territoriales qui accompagnent nos entreprises dans leur développement économique et leur attractivité.

Lancé à l'initiative de CMA France, avec le soutien de Médecis, la première édition du prix « Ma Ville Mon Artisan » récompense la dynamique des communes qui accompagnent le développement des entreprises artisanales.

Développement économique et emploi :

- Lauréat : **Mayres - Auvergne Rhône Alpes - CMA Ardèche**
- Mention spéciale du jury : **Neuilly Plaisance - Ile-de-France - CMA Seine-Saint-Denis**

Culture et Patrimoine :

- Lauréat : **Rochecorbon : Centre Val de Loire - CMA Indre et Loire**
- Mention spéciale du jury : **Meudon- Ile de France- CMA Hauts de Seine**

Développement durable/éco-responsable :

- Lauréat : **Saint-Hilaire-de-Riez - Pays-de-la-Loire – CMA Vendée**
- Mention spéciale du jury : **Vicq sur Gartempe - Nouvelle Aquitaine- CMA de la Vienne**

Innovation/ Transformation digitale :

- Lauréat : **La Colle sur Loup- PACA - CMA Alpes Maritime**
- Mention spéciale du jury : **Dax-Nouvelle Aquitaine - CMA des Landes**

Prix coup de cœur Médecis :

- Lauréat : **Rochecorbon : Centre Val de Loire - CMA Indre et Loire**
Prix remis par Médecis, partenaire principal, de cette première édition.



INDEX

Alsace	8 - 26 - 56 - 57
Ardèche	27 - 58 - 76 - 77
Bourgogne	21 - 49
Calvados-Orne	20
Charente	78
Charente-Maritime	59
Drôme	70 - 79
CMAI 24 33 47	50
Essonne	60 - 62
Eure	28
Eure-et-Loire	9 - 40 - 71 - 80
Finistère	81
Gironde (24 33 47)	36
Haute-Garonne	30
Haute-Loire	10
Haute-Savoie	31 - 42
Hauts-de-France	67
Isère	42 - 43
Lot	44
PACA	51 - 52 - 84
Paris	32 - 82
Pays-de-la-Loire	14 - 15
Pyrénées-Orientales	11 - 12 - 18 - 33 - 64
Rhône	13 - 45 - 46 - 47
Seine-et-Marne	34 - 65 - 66 - 72
Tarn-et-Garonne	19
Réunion	22 - 53
Val-de-Marne	83
Yvelines	35

L'ARTISANAT

#LaBonneReponse pour vos territoires

artisanat.fr

